

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-04-18 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 18e jour du mois d'avril 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche, Luc Bessette et François Parenteau

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux préparatoires 12^e rang et chemin Lévesque
3. Acceptation soumission travaux de pavage route Danby (partie), 12^e rang (partie) et chemin Lévesque (partie)
4. Rechargement 12^e rang / gravelle sassée
5. Rechargement 9^e rang / pierre concassée
6. Période de question
7. Varia
8. Levée de la séance

(17-04-90) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

5A- Modification aux conditions de travail de l'employé de voirie

(17-04-91) TRAVAUX PRÉPARATOIRES 12^E RANG ET CHEMIN LÉVESQUE

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-74 « TRAVAUX PRÉPARATOIRES ROUTE DANBY, 12^E RANG & CHEMIN LÉVESQUE » adoptée le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux sont plus importants que prévus;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau doit être remplacé sur le chemin Lévesque au coin du 12^e rang;

CONSIDÉRANT que l'ancienne surface d'asphalte doit être enlevée sur une longueur approximative de 195 mètres ;

CONSIDÉRANT que du rechargement avec du galet doit être fait pour améliorer la fondation du chemin ;

CONSIDÉRANT que du rechargement avec de la pierre concassée 0-3/4 B doit être fait avant le pavage ;

CONSIDÉRANT que des travaux de drainage doivent être faits pour assurer le bon égouttement de ces chemins ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil que la résolution 17-04-74 «TRAVAUX PRÉPARATOIRES ROUTE DANBY, 12^E RANG & CHEMIN LÉVESQUE» adoptée le 3 avril 2017 soit annulée et remplacée par la présente résolution;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fournisse les ponceaux d'une longueur de 52 pieds et fasse les travaux d'excavation pour le remplacement;

Que la municipalité mandate « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » pour faire les travaux afin d'enlever l'ancienne surface d'asphalte avec une pelle mécanique ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fournisse et transporte environ 400 tonnes de galet au coût de 9.\$ / T.M plus les taxes ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fournisse et transporte environ 350 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B ;

Que «Jean-Pierre Carpentier Enr.» fasse l'épandage de la pierre concassée avec une niveleuse;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux de drainage avec une pelle mécanique et transporte la terre ;

Que l'entrepreneur doit disposer du matériel qui sera enlevé (asphalte et terre) lors des travaux;

Qu'une somme de 15 000.\$ soit allouée pour ces travaux préparatoires, pris dans le poste budgétaire (03-310-21-000);

Que ces travaux soient payés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-92) ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE ROUTE DANBY (PARTIE), 12^E RANG (PARTIE) ET CHEMIN LÉVESQUE (PARTIE)

Ouverture des soumissions le 12 avril 2017 à 14:00 heures au bureau municipal, en présence de:

Madame Julie Yergeau, directrice générale
Monsieur Marc-Olivier Jutras, WSP Canada Inc.
Monsieur Roger Ricard, Eurovia Québec Construction Inc.
Monsieur Richard Benoit, Sintra Inc. Région Centre-du-Québec
Monsieur Alexandre Senay, Pavage Drummond Inc.
Monsieur Stéphane Smith, Smith Asphalte Inc.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait;

CONSIDÉRANT que 5 soumissions ont été reçues, soit de:

- Eurovia Québec Construction Inc.
- Pavage Drummond Inc.
- Smith Asphalte Inc.

- Sintra Inc. Région Centre-du-Québec
- Pavage Maska Inc.

CONSIDÉRANT que les prix (avec taxes) pour ces soumissions sont de:

• Eurovia Québec Construction Inc.	130 173.55\$
• Pavage Drummond Inc.	130 255.44\$
• Smith Asphalte Inc.	133 157.72\$
• Sintra Inc. Région Centre-du-Québec	136 752.64\$
• Pavage Maska Inc.	156 283.33 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de “ Eurovia Québec Construction Inc.” est donc la plus basse soumission et en tous points conforme aux documents de soumission;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la soumission de “ Eurovia Québec Construction Inc.” soit acceptée au montant de cent trente mille cent soixante-treize dollars et cinquante-cinq cents (130 173.55\$) incluant les taxes relativement aux travaux de rechargement et de pavage sur la route Danby, le 12^e rang et le chemin Lévesque;

Que ces travaux soient payés à même le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Qu’un montant total de 130 200.\$ incluant les taxes soit autorisé pour les travaux, pris dans le poste budgétaire (03-310-21-000);

Que ce contrat soit donné aux conditions prévues dans les documents de soumission.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

(17-04-93) RECHARGEMENT 12^E RANG / GRAVELLE SASSÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire du rechargement dans le chemin du 12^e rang pour améliorer son état;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité achète 25 voyages de gravelle sassée de «Excavation CRM Pro Inc.» au coût de 149.41.\$/voyage incluant le matériel et le transport plus les taxes;

Que Jean-Pierre Carpentier Enr. fasse l’épandage avec une niveleuse;

Qu’une somme de 5 000.\$ soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-320-08-521).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

(17-04-94) RECHARGEMENT 9^E RANG / PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT que du rechargement doit être effectué dans le chemin du 9^e rang;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Excavation CRM Pro Inc. » ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « Excavation CRM Pro Inc.» au coût de 14.70 \$ la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement d'environ 675 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans le chemin du 9^e rang;

Que le prix comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Que les travaux de rechargement devront être faits avant le 1er juin 2017, à l'intérieur de deux journées consécutives et de façon continue ;

Qu'une somme de 11 000. \$ soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-04-521) et (02-320-05-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-95) MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le contrat de travail relativement aux conditions de travail de l'employé de voirie afin de clarifier les points suivants :

- Pause-santé
- Vacances
- Augmentation de salaire

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser les modifications au contrat de travail de l'employé de voirie tel que décrites à l'addenda qui sera signé entre l'employé et la municipalité ;

QUE les modifications entrent en vigueur le 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(17-04-96) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 20:50 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière